### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

### SEANCE DU 02 MARS 2020

#### L'an deux mille vingt et le deux du mois de mars à 15 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 février 2020.** 

Date d'affichage : 25 février 2020.

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE - Antoine PES - Serge VASELLI –

Absent excusé: M. Bernard BATIFOULIER -

**Etait absent :** M. Lionel VOGEL –

**Secrétaire de séance :** M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2020/07 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

## OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la situation aux membres présents :

Considérant **LE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE**, et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

• Constatant les excédents antérieurs suivants :

Excédent de fonctionnement de 262 425,64 € Excédent d'investissement de 90 511,63 €

• Constatant les résultats de clôture 2019 suivants :

Excédent de fonctionnement de 114 732,25 € Déficit d'investissement de - 19 752,66 €

• Constatant le montant des restes à réaliser : Déficit d'investissement de

- 146 760,00 €

# Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

• **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2019 présentée par Monsieur le Maire pour le budget de la Commune comme suit :

### **Affectation obligatoire:**

En couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte 1068/R) :

**76 001,03 €** 

### Solde disponible affecté comme suit :

En solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001/R) :

70 758,97 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002/R) : 301 156,86 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire François GRECO